

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, qu'en date du 15 mai 2019, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue à La Sarre, à 19 h 30, à l'endroit habituel, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement afin d'abroger le Règlement sur le respect de la personne et contre le harcèlement psychologique* », dit Règlement portant le numéro 03-2019, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 23 mai 2019



Nicole Bréton
Secrétaire-trésorière
Directrice générale